

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

Date de la convocation : 21 mars 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

M. Jean-Pierre BRANCHEREAU, Maire

M. M. THYBOYEAU, Mme M. ELAIN, M. C. ROBIN, M. E. ROY, Mme S. BREVAL,

M. S. CHABIN, Mme C. PITHOIS, M. S. HERVY, Adjoint,

Mme M.D. PAVY, M. Ph. RONSSIN, Mme N. COËDEL, M.D. GOELO, Mme F. BELLIN,

Mme E. LATALLERIE, Mme B. CROCHARD-COSSADE, Mme G. BURGAUD, Mme M.F. JACQUET,

M. J.Y. AIGNEL, Mme M. POIVRET, Mme S. COSTES, M. P. GLOTIN, Mme S. BROCHARD,

Mme M. FAUNY-KEGLER, Conseillers Municipaux,

Absents représentés par pouvoir écrit : 3

M.B. PEYRIGUER-DARDING, Conseiller Municipal représenté par M. M. THYBOYEAU, Adjoint

Mme M. COLLIN, Conseillère Municipale, représentée par Mme S. BREVAL, Adjointe

M. O. MAURY, Conseiller Municipal, représenté par M. C. ROBIN, Adjoint

Secrétaire de séance : Geneviève BURGAUD

Madame Geneviève BURGAUD est désignée Secrétaire de Séance.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal du 28 février 2018

Jean Yves AIGNEL fait remarquer que, page 17, il est noté, pour son intervention, « quel moyen sera mis en œuvre pour diminuer les charges du personnel », alors qu'il s'interrogeait sur la façon de passer d'une progression des charges de 8,5 à 3%, ce qui n'est pas la même chose.
Monsieur le Maire indique que le procès-verbal sera rectifié.

Commission Marché

Monsieur le Maire donne la parole à Sophie BREVAL en précisant qu'un appel d'offres a été lancé pour la rénovation du marché qui aura lieu en fin d'année.

Sophie BREVAL : Bonsoir à tous. Quelles informations sur la réhabilitation des halles. Le 25 février La Commission MAPA s'est réunie pour choisir l'architecte. 5 architectes ont répondu à la maîtrise d'œuvre : BERNARD Matthieu, de Guérande, a été retenu après entretien. Ensuite, le comité de travail s'est réuni une première fois afin d'étudier l'esquisse fournie par l'architecte. La semaine prochaine, une présentation sera faite à l'ensemble des commerçants qui déballet à l'intérieur des halles pour qu'ils fassent leurs propres observations et modifient l'avant-projet sommaire pour arriver, dans 3 semaines / 1 mois, à l'avant-projet définitif. Par la suite, une nouvelle rencontre avec les commerçants du marché qui déballet sous les halles sera organisée. Nous appliquons le processus que nous avons mis en œuvre pour la Rue Maréchal Leclerc pour laquelle nous avons également reçu à 3 ou 4 reprises les commerçants de la rue afin qu'ils puissent faire part de leurs points de vue.

Monsieur le Maire : On peut dire que cette commission s'est bien déroulée puisque, à l'unanimité, le plan proposé par l'architecte a été acté.

Sophie BREVAL : quelles petites rectifications sont à apporter : Christophe HUGNOT a déjà joint Monsieur BERNARD qui a travaillé dessus. Pour la réunion avec les commerçants les premières rectifications seront apportées et nous écouterons leurs doléances.

Pour le moment il n'y a pas de retard. Le rétro planning est pour le moment respecté : on part sur un début des travaux début novembre sachant qu'on a un impératif de fin de travaux en mars 2018.

Monsieur le Maire : les travaux démarreront après la saison donc en octobre/novembre, à 15 jours près.

Présentation des comptes de gestions et des comptes administratifs

Monsieur le Maire : pour les délibérations suivantes, on va parler beaucoup chiffres, beaucoup d'argent. On va présenter des différents comptes de gestion que ça soit Camping, Cimetière, VVF et Commune ce qui va nous emmener de la délibération 1 à la délibération 15, puis ce sera le vote des taux d'imposition 2017 et après, on vous présentera le budget de la commune primitif 2017,

Monsieur le Maire laisse la parole à Michel THYBOYEAU.

Sylvie COSTES : Juste un mot avant que Monsieur THYBOYEAU commence. Nous voulions vous dire que nous nous abstenons pour les comptes de gestion.

Monsieur le Maire : on n'est pas rendu là Madame COSTES, je vous donnerai la parole à ce moment-là. Je vous coupe la parole, je suis désolé, mais on va présenter les comptes de gestion, comptes administratifs. Au moment du vote, si vous voulez vous abstenir, vous vous abstenerez.

Sylvie COSTES : Non mais il n'y a pas de soucis, nous voulions remercier, par rapport à la commission de finances, c'était le but de ne pas d'aller plus loin que ça, de dire que nous voulions remercier Monsieur THYBOYEAU, Madame BONEFANT et Madame ROBERT pour leurs explications données lors de la commission de finances.

Monsieur le Maire : mais vous voulez quand même vous abstenir. Merci quand même. Vous vous abstenerez au moment où je vous donnerai la parole.

Michel THYBOYEAU : merci Monsieur le Maire.

En préambule, je voudrais remercier Céline ROBERT et puis l'ensemble du personnel pour leur implication à l'élaboration de l'ensemble de ces budgets. Le personnel a vraiment été sensationnel et j'aurai un remerciement tout particulier à Fabienne BONEFANT ici présente, Cécile et Angélique du service comptabilité.

Je voulais rappeler que là nous sommes partis pour un marathon de plus 2 heures, et que l'ensemble de ces budgets ont été vu en commission de finances où nous avons répondu aux questions posées tant par la minorité et par la majorité. Cela va être toute une gymnastique. Voilà ce que je vous propose : on va sauter des pages, revenir en arrière, on va d'abord regarder les comptes de gestions et les comptes administratifs. Après, on verra les votes et on reviendra aux affectations des résultats pour revoir les budgets primitifs. On va prendre forcément l'ordre du dossier que vous avez.

Compte de gestion du camping

Vous verrez que le compte de gestion répond à ce qu'a fait le Trésorier. Le compte d'administratif qui se réfère aux comptes de gestion est une copie conforme du compte administratif. Cela veut dire que vous n'avez envers vous en document que les comptes administratifs, le compte de gestion c'est le trésorier qui l'a. Mais c'est la même chose.

Un compte de gestion est vu par le trésor public et nous, ce qu'on présente au conseil c'est le compte administratif, c'est la copie conforme du compte de gestion du camping.

Vous prenez le compte administratif du camping.

Michel THYBOYEAU présente les tableaux suivants :

2016 COMPTE ADMINISTRATIF	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		59 510,42	36 719,42		36 719,42	59 510,42
Opérations de l'exercice	404 620,34	487 778,29	94 947,46	96 562,39	499 567,80	584 340,68
TOTAL	404 620,34	547 288,71	131 666,88	96 562,39	536 287,22	643 851,10
Résultats de clôture		142 668,37	35 104,49			107 563,88
reste à réaliser					0,00	0,00
TOTAL	404 620,34	547 288,71	131 666,88	96 562,39	536 287,22	643 851,10
RESU LTATS DEFINITIFS		142 668,37	35 104,49			107 563,88

Voilà le résultat du compte administratif du camping pour l'année 2016. Je tiens déjà à vous préciser qu'il y a des factures qui ont été reçues après le 31 décembre pour un montant de 24.000 € et que tous les travaux effectués par les services techniques et le service des espaces verts n'ont pas été facturés pour 25.000 €. Autrement dit il faudra retirer environ 50.000 € de ce résultat.

FONCTIONNEMENT				
Compte	Libellé	Réalisation N-1	Budget N	Réalisation N
F				
D	DEPENSE	417 793,39	552 910,42	404 620,34
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	198 342,94	232 137,42	218 781,84
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	169 286,89	172 333,00	117 508,92
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	240,00
66	CHARGES FINANCIERES	10 325,70	8 900,00	8 246,61
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	79 200,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	39 837,86	60 000,00	59 842,97
R	RECETTE	514 023,23	552 910,42	547 288,71
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	26 970,03	59 510,42	59 510,42
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	131,34	0,00	0,00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	445 115,23	450 300,00	444 804,32
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 491,31	31 800,00	30 170,29
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	103,32	0,00	1 591,68
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 212,00	11 300,00	11 212,00

Excédent de fonctionnement

96 229,84

142 668,37

INVESTISSEMENT				
Compte	Libellé	Réalisation N-1	Budget N	Réalisation N
D	DEPENSE	128 691,80	176 919,42	131 666,88
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	52 134,52	36 719,42	36 719,42
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	61 826,74	64 700,00	63 649,74
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	787,00	35 000,00	20 085,72
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 731,54	29 200,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 212,00	11 300,00	11 212,00
R	RECETTE	91 972,38	176 919,42	96 562,39
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	52 134,52	36 719,42	36 719,42
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	1 000,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	79 200,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	39 837,86	60 000,00	59 842,97

Déficit d'investissement

-36 719,42

-35 104,49

Excédent Global

59 510,42

107 563,88

Compte administratif du budget cimetière

2016 COMPTE ADMINISTRATIF	EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0,00	74 386,82		74 386,82	0,00
Opérations de l'exercice		11 719,01	612,00	11 695,00	612,00	23 414,01
TOTAL		11 719,01	74 998,82	11 695,00	74 998,82	23 414,01
Résultats de clôture		11 19,01	-63 303,82		-51 584,81	
reste à réaliser						
TOTAL		11 719,01	-63 303,82		-51 584,81	
RESULTATS DEFINITIFS					-51 584,81	

Les 11.719,01 € correspondent à la vente de caveaux.
 Cette année, nous n'avons fait pas de travaux au cimetière.
 Il faut savoir que le budget cimetière, d'une année sur l'autre, est déficitaire.

FONCTIONNEMENT				
Compte	Libellé	Réalisation N-1	Budget N	Réalisation N
D	DEPENSE		10 000,00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00	10 000,00	0,00
R	RECETTE	11 695,00	10 000,00	11 719,01
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	11 695,00	10 000,00	11 705,95
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	13,06

Excédent de fonctionnement 11 719,01

INVESTISSEMENT				
Compte	Libellé	Réalisation N-1	Budget N	Réalisation N
D	DEPENSE	92 414,38	115 386,82	74 998,82
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	60 758,38	74 386,82	74 386,82
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	31 656,00	41 000,00	612,00
R	RECETTE	18 027,56	115 386,82	11 695,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	18 027,56	11 695,00	11 695,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	103 691,82	0,00

Déficit d'investissement -63 303,82

Déficit global -51 584,81

13,06 € correspondent à un reliquat de TVA.

Compte administratif du budget VVF

2016 COMPTE ADMINISTRATIF	EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		34 762,17	8 297,17		8 297,17	34 762,17
Opérations de l'exercice	201 153,95	282 329,01	215 580,67	133 993,34	416 734,62	416 322,35
TOTAL	201 153,95	317 091,18	223 877,84	133 993,34	425 031,79	451 084,52
Résultats de clôture reste à réaliser		115 937,23	89 884,50			26 052,73
			130 000,00			-130 000,00
TOTAL			353 877,84	133 993,34		
RESULTATS DEFINITIFS		115 937,23	-219 884,50			-103 947,27

FONCTIONNEMENT				
Compte	Libellé	Réalisation N-1	Budget N	Réalisation N
D	DEPENSE	252 075,17	352 341,17	201 153,95
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	339,95	32 946,00	32 714,66
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	150 198,17	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	125 696,17	125 697,00	125 696,17
66	CHARGES FINANCIERES	126 039,05	43 500,00	42 743,12
R	RECETTE	295 134,51	352 341,17	317 091,18
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	35 102,12	34 762,17	34 762,17
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	139 416,67	139 850,00	139 416,67
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	120 615,72	171 828,00	137 011,63
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	5 901,00	5 900,71

excédent de fonctionnement

43 059,34

115 937,23

INVESTISSEMENT				
Compte	Libellé	Réalisation N-1	Budget N	Réalisation N
D	DEPENSE	299 961,55	354 312,34	223 877,84
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	85 968,21	8 297,17	8 297,17
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	139 416,67	139 850,00	139 416,67
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	74 576,67	76 165,00	76 164,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	130 000,17	0,00
R	RECETTE	291 664,38	354 312,34	133 993,34
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	150 198,17	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	125 696,17	125 697,00	125 696,17
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	85 968,21	8 297,17	8 297,17
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	80 000,00	70 120,00	0,00

Déficit d'investissement

-8 297,17

-89 884,50

Excédent global

34 762,17

26 052,73

Monsieur le Maire : avez-vous des commentaires sur ces différents comptes de gestion, comptes administratifs camping, cimetière et VVF ?

Compte de gestion Budget Commune

Michel THYBOYEAU présente le compte administratif du budget général

2016 COMPTE ADMINISTRATIF	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		180 309,53	195 263,71		195 263,71	180 309,53
Opérations de l'exercice	6 417 389,57	6 710 822,78	1 808 148,81	1 991 547,56	8 225 538,38	8 702 370,34
TOTAL	6 417 389,57	6 891 132,31	2 003 412,52	1 991 547,56	8 225 538,38	8 882 679,87
Résultats commune		473 742,74	-11 864,96			461 877,78
résultat de cloture		473 742,74	-11 864,96		0,00	461 877,78
reste à réaliser			-476 265,31	370 205,00	-476 265,31	370 205,00
TOTAL		473 742,74	-488 130,27	370 205,00	-476 265,31	832 082,78
RESULTATS DEFINITIFS		473 742,74	-117 925,27			355 817,47

FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	Réalisation N-1	Budget N	Réalisation N
D	DEPENSE	6 773 717,35	7 021 628,53	6 417 389,57
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 458 294,29	1 500 805,00	1 396 175,16
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 193 518,37	3 482 623,00	3 470 915,55
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	57 665,00	57 665,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	332 144,83	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	596 553,81	559 000,00	560 003,74
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	871 475,72	750 612,66	597 033,80
66	CHARGES FINANCIERES	524 369,42	336 269,04	334 344,89
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	129 505,74	2 509,00	1 251,43
R	RECETTE	7 528 662,43	7 021 628,53	6 891 132,31
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	460 656,13	180 309,53	180 309,53
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	106 360,40	134 481,00	153 213,99
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	33 000,00	15 000,00	15 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	230 759,25	316 362,00	268 570,31
73	IMPOTS ET TAXES	4 600 180,03	4 627 835,00	4 610 201,24
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 783 981,57	1 640 541,00	1 547 195,25
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	78 683,65	75 000,00	74 695,67
76	PRODUITS FINANCIERS	5,62	0,00	4,56
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	235 035,78	32 100,00	41 941,76

Excédent de fonctionnement

754 945,08

473 742,74

INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	Réalisation N-1	Budget N	Réalisation N
D	DEPENSE	2 087 395,70	3 222 043,25	2 003 412,52
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	0,00	195 263,71	195 263,71
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	33 000,00	15 000,00	15 000,00
11001	MARJOLAINE	3 191,91	13 024,69	0,00
11003	AMENAGEMENT FRONT DE MER	228 625,46	0,00	0,00
11004	AMENAGEMENT RUE BELLEVUE	35 202,30	1 463,05	0,00
13001	ECOLE DE VOILE	41 764,32	4 977,92	3 600,00
15001	CENTRE VILLE	5 312,10	283 960,00	244 693,05
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	461 452,64	495 500,00	493 172,54
16001	LES HALLES DU MARCHE	0,00	20 000,00	0,00
16002	RUE COLBERT	0,00	19 000,00	0,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	0,00	4 900,00	4 900,00
9001	BATIMENT ADMINISTRATIF	39 258,96	61 856,64	34 594,33
9002	BATIMENTS CULTURELS	13 668,32	52 000,00	31 022,21
9003	BATIMENT SCOLAIRE	194 068,02	38 845,42	10 822,38
9004	BATIMENTS DIVERS	67 720,66	202 373,19	100 091,61
9005	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	66 657,83	104 844,35	77 717,18
9006	BATIMENT PETITE ENFANCE	1 459,40	35 126,28	28 244,81
9007	BATIMENT POLICE MUNICIPALE	0,00	3 500,00	2 422,20
9010	LITTORAL	41 618,43	104 080,00	78 351,00
9014	ACCESSIBILITES HANDICAPES	12 090,00	81 847,14	43 291,98
9015	VOIRIE	319 351,57	478 191,33	181 731,61
9016	ECLAIRAGE PUBLIC	47 877,93	313 596,51	139 899,00
9017	RESEAUX	55 970,65	163 895,52	62 066,78
9018	ESPACES VERTS	10 834,25	18 874,50	15 908,04
9019	CIMETIERE PAYSAGER	0,00	39 311,00	14 738,40
9111	ACQUISITIONS FONCIERES ET AIDE HABITAT	225 117,27	359 214,00	225 881,69
9115	AMENAGEMENT DORNABAS	0,00	103 198,00	0,00
9119	AMENAGEMENT CLOS MORA	183 153,68	8 200,00	0,00
R	RECETTE	1 892 131,99	3 222 043,25	1 991 547,56
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	434 662,86	0,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	332 144,83	0,00
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	175 000,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	596 553,81	559 000,00	560 003,74
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	575 798,91	1 220 463,55	1 229 169,70
11003	AMENAGEMENT FRONT DE MER	0,00	57 116,00	55 035,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 666,68	0,00	0,00
13001	ECOLE DE VOILE	8 073,00	18 837,00	18 837,00
15001	CENTRE VILLE	0,00	250 000,00	22 206,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	170 000,00	407 301,87	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	13 855,73	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 700,00	7 700,00	7 700,00
9003	BATIMENT SCOLAIRE	62 135,00	30 235,00	7 321,70
9004	BATIMENTS DIVERS	3 300,00	0,00	0,00
9005	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	0,00	71 782,00	42 904,42
9006	BATIMENT PETITE ENFANCE	0,00	10 000,00	0,00
9015	VOIRIE	15 386,00	0,00	15 385,00
9111	ACQUISITIONS FONCIERES ET AIDE HABITAT	0,00	82 463,00	32 985,00
	Déficit d'investissement		-195 263,71	-11 864,96
	Excédent global		559 681,37	461 877,78

Monsieur le Maire : avant le vote des comptes de gestion et les comptes administratifs, j'aimerais revenir sur un certain nombre de chiffres qui ont été exposés :

Camping : effectivement aujourd'hui on va me dire « vous voulez vendre le camping alors qu'il dégage 107.000 € ». Ce qu'il faut savoir, c'est qu'un certain nombre de factures sont arrivées après le 15 décembre et de plus, un agent affecté au camping a été « rapatrié » à la commune. C'est quand même un billet de 40 à 50.000 €. Donc, ça veut dire qu'aujourd'hui le camping ne dégage rien.

Commune : aujourd'hui nous dégageons un excédent de 355 817,47 €, je dis bien un excédent. Ce qu'il faut savoir, si on regarde le budget que nous avons voté l'année dernière, nous avons, pour équilibrer notre budget, inscrit un emprunt d'équilibre que j'arrondis à 800 000 €. Nous n'avons pas fait appel à l'emprunt, nous n'avons pas augmenté les impôts, nous avons fait à peu près, y compris le remboursement de la dette, à hauteur de 800 000 €, près de 2 millions de dépenses : environ 1200.000 € de travaux plus le remboursement de la dette de 800 000 €. Et bien malgré cela, nous avons tout de même dégagé un excédent de plus de 355 000 €. On ne peut que s'en féliciter. Aujourd'hui, demain ce ne sera peut-être pas le cas, on verra avec le budget 2017, bien que n'augmentant pas les impôts bien que ne faisant pas appel à l'emprunt, on arrive, tout en faisant des travaux (sans rentrer dans le détail il y a eu l'enfouissement des réseaux, lampadaires, travaux Rue Marechal Leclerc...) on dégage un excédent de plus de 350 000 € : on a bien géré notre commune. De temps en temps, il faut dire la réalité et ça c'est la réalité des choses.

Michel THYBOYEAU : On va d'abord voter en la présence de Monsieur le Maire l'ensemble des comptes de gestion.

Sylvie COSTES : Laissez-moi au moins vous expliquer pourquoi on vous disait ça. Je disais qu'on désirait s'abstenir pour les comptes de gestion et les comptes administratifs puisque nous n'étions pas présents en 2016, que nous n'avons pas pu participer aux commissions et donc pouvoir avoir un regard suffisamment éclairé. Par contre sur les budgets primitifs nous prévoyons de voter mais là nous ne voterons ni pour ni contre, nous nous abstiendrons, comme nous l'avons fait pour d'autres sujets, pour les mêmes raisons.

Par contre concernant le camping, par rapport à ce que vous venez de dire et ce que Monsieur THYBOYEAU a présenté, sur l'excédent de 107.000€ pour lequel il fallait enlever 25.000 € de restes à réaliser pour des factures non encore arrivées et si j'ai bien compris 25.000 € de charges personnel donc ça fait 50.0000 €. Donc, on arriverait à un résultat environ 57.000 € qui correspond aux 50/60.000 € qui sont fait précédemment, je ne sais pas comment vous, Monsieur le Maire, vous arrivez à 0.

Michel THYBOYEAU : Madame COSTES, vous avez raison. On dégage le même résultat que l'année dernière. Mais je vais vous donner une petite précision quand même : si je prends les résultats depuis 2012. En 2012, il y avait -202.324 €. Donc, si je rajoute à cela les résultats positifs, aujourd'hui je suis à moins 9.324 € depuis 2012 sur le résultat du camping.

Monsieur le Maire : on ne va pas refaire le débat sur le camping. Les chiffres sont là. Même si après vous vous abstenez, ce que je comprends car vous n'étiez pas là, reconnaissez quand même, qu'aujourd'hui, on peut dégager un excédent de + 350.000 € pour la Commune. Reconnaissez au moins ça.

Jean Yves AIGNEL : On n'a jamais dit le contraire.

Vote du compte de gestion du budget camping

VU les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT que le compte de gestion 2016 établi par le Trésorier est conforme aux écritures enregistrées par l'ordonnateur,

Sur le rapport présenté par Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, par 21 voix, 6 abstentions (J.Y. AIGNEL, M. POIVRET, S. COSTES, P. GLOTIN, S. BROCHARD, M. FAUNY-KEGLER), le Conseil Municipal :

Article unique : approuve le compte de gestion 2016 du budget du Camping.

Vote du compte de gestion du budget cimetière

VU les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le compte de gestion 2016 établi par le Trésorier est conforme aux écritures enregistrées par l'ordonnateur,

Sur le rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, par 21 voix, 6 abstentions (J.Y. AIGNEL, M. POIVRET, S. COSTES, P. GLOTIN, S. BROCHARD, M. FAUNY-KEGLER), le Conseil Municipal

Article unique : approuve le compte de gestion 2016 du Cimetière de La Turballe

Vote du compte de gestion du budget VVF

VU les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le compte de gestion 2016 établi par le Trésorier est conforme aux écritures enregistrées par l'ordonnateur,

Sur le rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, par 21 voix, 6 abstentions (J.Y. AIGNEL, M. POIVRET, S. COSTES, P. GLOTIN, S. BROCHARD, M. FAUNY-KEGLER), le Conseil Municipal

Article unique : approuve le compte de gestion 2016 du VVF de La Turballe.

Vote du compte de gestion du budget principal - commune

VU les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le compte de gestion 2016 établi par le Trésorier est conforme aux écritures enregistrées par l'ordonnateur,

Sur le rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, par 21 voix, 6 abstentions (J.Y. AIGNEL, M. POIVRET, S. COSTES, P. GLOTIN, S. BROCHARD, M. FAUNY-KEGLER), le Conseil Municipal

Article unique : adopte le compte de gestion 2016 de la Commune de La Turballe.

Vote des comptes administratifs

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, il est procédé au vote des comptes administratifs.

Vote du compte administratif du budget camping

VU les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sur le rapport présenté par Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, par 20 voix, 6 abstentions (J.Y. AIGNEL, M. POIVRET, S. COSTES, P. GLOTIN, S. BROCHARD, M. FAUNY-KEGLER), le Conseil Municipal :

Après que Monsieur le Maire se soit retiré,

Article unique : approuve le compte administratif 2016 du Camping Municipal.

Vote du compte administratif du budget cimetière

VU les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, par 20 voix, 6 abstentions (J.Y. AIGNEL, M. POIVRET, S. COSTES, P. GLOTIN, S. BROCHARD, M. FAUNY-KEGLER), le Conseil Municipal :

Après que Monsieur Le Maire se soit retiré,

Article unique : approuve le compte administratif 2016 du Cimetière.

Vote du compte administratif du budget VVF

VU les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, par 20 voix, 6 abstentions (J.Y. AIGNEL, M. POIVRET, S. COSTES, P. GLOTIN, S. BROCHARD, M. FAUNY-KEGLER), le Conseil Municipal

Après que Monsieur le Maire se soit retiré,

Article unique : approuve le compte administratif 2016 du VVF.

Vote du compte administratif du budget principal - Commune

VU les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, par 20 voix, 6 abstentions (J.Y. AIGNEL, M. POIVRET, S. COSTES, P. GLOTIN, S. BROCHARD, M. FAUNY-KEGLER), le Conseil Municipal

Après que Monsieur Le Maire se soit retiré,

Article unique : approuve le compte administratif 2016 de la Commune.

Retour de Monsieur le Maire
 Michel THYBOYEAU indique à Monsieur le Maire le résultat du vote des comptes administratifs.

Affectation du résultat – budget camping

Michel THYBOYEAU présente l'affectation du résultat.

VU l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission des finances,

VU l'instruction budgétaire M4,

Sur le rapport présenté par Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, par 21 voix, 6 abstentions (J.Y. AIGNEL, M. POIVRET, S. COSTES, P. GLOTIN, S. BROCHARD, M. FAUNY-KEGLER), le Conseil Municipal

Article unique : délibère sur le projet d'affectation du résultat 2016 du budget camping selon les modalités suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016	EURO
SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N-1	
Dépense 001 (a) (besoin de financement)	- 35 104.49
Recette 001 (excédent de financement)	
SOLDE DES RESTES A RÉALISER N-1	
INVESTISSEMENT	
Besoin de financement (b)	
Excédent de financement (1)	
FONCTIONNEMENT	
Déficit	
Excédent	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	
Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)	+ 142 668.37
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif N-1), précédé du signe + ou -	142 668.37
Résultat à affecter	
AFFECTATION	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement (a), y compris restes à réaliser (b))	35 104.49
2) Report en fonctionnement R002 (2)	107 563.88

Michel THYBOYEAU s'interroge sur l'abstention de la minorité sur l'affectation du résultat.

Budget primitif budget Camping

Monsieur THYBOYEAU présente le projet primitif du budget Camping.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
4.824.309,88 €	4.824.309,88 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
4.872.916,49 €	4.872.916,49 €

FONCTIONNEMENT			
Compte	Libellé	Budget N-1	Budget N
D	DEPENSE	552	4 824
		910,42	309,88
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	232	31 008,00
		137,42	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	172	8 012,00
		333,00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	79 200,00	4 729
			812,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 000,00	47 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	240,00	260,00
66	CHARGES FINANCIERES	8 900,00	8 187,88
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00	30,00
R	RECETTE	552	4 824
		910,42	309,88
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	59 510,42	107 563,88
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 300,00	11 212,00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	450	4 484,00
		300,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	31 800,00	1 050,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	4 700
			000,00

INVESTISSEMENT			
Compte	Libellé	Budget N-1	Budget N
D	DEPENSE	176 919,42	4 872 916,49
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	36 719,42	35 104,49
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 300,00	72 212,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	64 700,00	65 600,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 000,00	4 700 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	29 200,00	0,00
R	RECETTE	176 919,42	4 872 916,49
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	79 200,00	4 729 812,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 000,00	108 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	36 719,42	35 104,49
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000,00	0,00

Michel THYBOYEAU explique que lors d'une cession, la recette est inscrite en fonctionnement mais elle est réalisée en investissement. C'est pour cela qu'en fonctionnement les 4.700.000 € provenant de la vente du camping sont inscrits en recette mais également en dépense sur la ligne « virement à la section d'investissement ».

Monica POIVRET : vous avez prévu la vente au budget. Par contre, vous n'avez pas prévu la location, comme vous aviez dit, il y a 15 jours, que vous alliez faire un mandat de gestion temporaire. Cela ne se voit pas sur le budget. Est-ce normal ?

Monsieur le Maire : hier on a rencontré le notaire pour savoir comment on pouvait procéder en ce qui concerne le compromis et la vente définitive et notamment le contrat de mise à disposition ou le contrat de gestion. On s'est mis d'accord, cela viendrait en diminution de la vente du camping, c'est à dire compris dans les 4.700.000 €. C'est un accord qu'on a passé avec l'acquéreur : c'est-à-dire que dans les 4.700.00 €, y est compris la location du camping pendant les quelques mois où il y aura un mandat de gestion.

Sylvie COSTES : donc ça diminue le prix...
Monsieur le Maire : ça se verra dans le compte administratif l'année prochaine...
Sylvie COSTE : si ça vient en diminution...
Monsieur le Maire : non ce n'est pas une diminution, c'est compris dans le prix.
Sylvie COSTES : ça veut dire qu'il n'y aura pas de loyer
Mr Le Maire : ça veut dire qu'il n'y pas de loyer si vous voulez.
Sylvie COSTES : si c'est prévu que le camping soit vendu 4.700.000 €...
Monsieur le Maire : c'est un accord qu'on a passé.
Sylvie COSTES : ça ne correspond pas à ceux que vous nous aviez dit la dernière fois.
Monsieur le Maire : oui. Comme quoi on peut changer d'avis. C'est un accord, c'est pour ça que vous ne l'avez pas en recettes.
Sylvie COSTES : Par contre il reste les loyers qui correspondaient au bar et la superette : cela c'est le gestionnaire qui va les percevoir ?
Michel THYBOYEAU précise que le loyer du logement de la responsable du camping est inscrit dans le budget.
Sylvie COSTES : Non là je parlais de la convention qu'il avait par rapport à la superette et le bar qui étaient certainement assorties de loyers, qui étaient perçus dans le budget camping.
Céline ROBERT : ces loyers sont dans le compte administratif mais ne sont pas dans le budget primitif puisqu'ils ne sont pas prévus. Ce n'est pas la commune qui sera gestionnaire du camping.
Sylvie COSTES : c'était en fait ma question : c'est le gestionnaire qui percevra ces loyers mais qui n'en paiera pas.
Monsieur le Maire : Oui tout à fait
Michel THYBOYEAU : si vous voulez Madame COSTES on a maintenu un budget primitif pour pouvoir réaliser la vente au niveau comptable et aussi pour pouvoir épurer tous les reliquats et les restes mais il n'y a rien de nouveau, il n'a rien à rajouter, c'est vraiment pour terminer à zéro en fin d'année.
Sylvie COSTES : on entend bien que, par rapport au 4.700.000 €, vous les avez mis dans le budget primitif. Ce pourquoi on est étonné, c'est qu'il y ait, contrairement à ce qui avait été annoncé, pas le loyer, que cela vient donc en imputation du prix de vente et que les loyers qui étaient perçus avant par le gestionnaire qui était la commune le soient maintenant par le gestionnaire qui n'aura lui pas de loyer a versé. C'est ce qui nous étonne quand même quelque peu car cela, ce sont des recettes sûres donc qui auraient pu être dans le budget primitif si elles avaient été décidées telles que.
Michel THYBOYEAU : Madame COSTES, si jamais, il y avait loyer, il apparaîtra dans le compte administratif mais pas dans le budget primitif.
Céline ROBERT : on n'a pas encore les montants car on travaille dessus.
Michel THYBOYEAU : on ne peut pas mettre dans le budget primitif ce montant-là. Donc si vous voulez, au compte administratif 2017 qu'on verra en février/mars 2018, s'il y a loyer on le verra.

VU l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la commission des finances,
VU l'instruction budgétaire M4,
Sur le rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,
Après délibération, par 20 voix, 6 contres (J.Y. AIGNEL, M. POIVRET, S. COSTES, P. GLOTIN, S. BROCHARD, M. FAUNY-KEGLER), et 1 abstention (M. E. ROY), le Conseil Municipal :
Article unique : adopte le budget primitif 2017 du Camping.

Affectation du résultat – budget cimetière

Michel THYBOYEAU présente l'affectation du résultat.

VU l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire M4
VU l'avis de la commission des finances,
Sur le rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,
Après délibération, par 21 voix, 6 abstentions (J.Y. AIGNEL, M. POIVRET, S. COSTES, P. GLOTIN, S. BROCHARD, M. FAUNY-KEGLER), le Conseil Municipal
Article unique : délibère sur le projet d'affectation du résultat 2016 du budget cimetière de selon les modalités suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016	EURO
SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N-1	
Dépense 001 (a) (besoin de financement)	- 63 303.82 €
Recette 001 (excédent de financement)	
SOLDE DES RESTES A RÉALISER N-1	
INVESTISSEMENT	
Besoin de financement (b)	
Excédent de financement (1)	
FONCTIONNEMENT	
Déficit	
Excédent	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	
Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)	+ 11 719.01 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif N-1), précédé du signe + ou -	+ 11 719.01 €
Résultat à affecter	
AFFECTATION	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement (a), y compris restes à réaliser (b))	11 719.01 €
2) Report en fonctionnement R002 (2)	

Budget primitif cimetièrre

Monsieur THYBOYEAU présente le projet primitif du budget Camping.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
13.000 €	13.000 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
84.606.82 €	84.606,82 €

FONCTIONNEMENT			
Compte	Libellé	BP 2016	BP 2017
D	DEPENSE	10 000,00	13 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 000,00	13 000,00
R	RECETTE	10 000,00	13 000,00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	10 000,00	13 000,00

INVESTISSEMENT			
Compte	Libellé	BP 2016	BP 2017
D	DEPENSE	115 386,82	84 606,82
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	74 386,82	63 606,82
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	41 000,00	21 000,00
R	RECETTE	115 386,82	84 606,82
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	11 695,00	11 719,01
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	103 691,82	72 887,81

Jean Yves AIGNEL : juste une question. Quel est l'intérêt ou l'obligation d'avoir un budget séparé pour le cimetièrre.

Michel THYBOYEAU : j'ai envie de vous dire ça toujours été comme ça, mais effectivement on pourrait se poser la question pourquoi on ne le réintègre pas. Ceci dit, c'est peut-être plus facile à suivre aussi. Le seul inconvénient, c'est qu'un jour la trésorerie risque de nous dire : vous ne pouvez plus continuer à nous présenter un compte administratif négatif ; on vous demande de bien vouloir combler.

Christian ROBIN : c'était une demande de la trésorerie à l'époque.

Monsieur le Maire : c'est vrai Jean Yves, tu as raison. Après c'est un choix. C'est historique mais on ne peut changer d'histoire. On s'est posé la question à plusieurs reprises si on doit l'intégrer ou pas. Aujourd'hui, il nous paraissait un peu plus clair d'avoir un budget annexe cimetière, on a le droit de vivre à la Turballe et aussi d'être enterré à la Turballe. Cela coûte de l'argent à la collectivité. Ce n'est pas grave. Mais il faut être transparent. Cela permet de se dire, et ça nous a permis de nous dire à un moment donné que lorsqu'on a refait des caveaux l'année dernière, il y a 2 ans, cela coûte tant. Mais on peut en rediscuter sans aucun problème, moi je ne suis pas hostile à ce que cela soit réintégré au budget communal mais je suis partagé.

Jean Yves AIGNEL : surtout que les sommes en question sont relativement modestes par rapport au budget global. Mais effectivement ça fait quelques royalties supplémentaires.

Monsieur le Maire : mais après cela serait réintégré au budget communal.

Michel THYBOYEAU : ça viendrait impacter le budget communal en négatif. Ce n'est pas forcément une bonne idée. Mais ceci dit, c'est une discussion qu'il faut avoir avec la Trésorière. Par contre, ce que je ne vous ai pas dit quand même, c'est qu'il y a une partie des recettes qui est reversée à la commune et donnée au CCAS parce que le CCAS participe parfois pour les gens qui en ont vraiment besoin.

VU l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M4,

VU l'avis de la commission des finances,

Sur le rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article unique : adopte le budget primitif 2017 du Cimetière.

Affectation du résultat – budget VVF

Michel THYBOYEAU présente l'affectation du résultat.

Monsieur le Maire : on peut se poser la même question. Pourquoi ne pas intégrer le budget VVF au budget principal puisque, même si c'est 1 € d'emprunter par la commune c'est 1 € de rembourser par le VVF ? Cela rentre quand même dans l'endettement globale de la commune. Sur les 8 millions d'endettement qu'à la commune, il y a quand même une grande part du VVF. Ce n'est pas la première fois que je demande. Je veux bien faire un budget VVF à la condition que tout ce qu'on emprunte pour le VVF sorte du budget de la commune puisque 1 € dépensé par la commune, c'est un 1 € remboursé par le VVF. Sauf que, quand on prend l'endettement de la commune et la charge par habitant, on prend le VVF mais on ne prend pas les recettes. Soit la trésorière donne son accord pour sortir l'endettement du VVF de l'endettement de la commune, sinon, pourquoi ne pas intégrer le budget VVF dans la commune. C'est la même question que pour le cimetière

Michel THYBOYEAU : effectivement ce sont des débats que l'on pourrait avoir.

Monsieur le Maire : c'est important. On a combien d'emprunt pour le VVF 2, 5 millions, 3 millions ? Sur 8 millions, on a 3 millions sur 3 emprunts, 3 millions qui rentrent dans l'endettement de la commune alors que c'est remboursé par le VVF.

Sylvie COSTES : C'est plutôt une bonne nouvelle, la commune est moins endettée que l'on dit.

Monsieur le Maire : on est bien d'accord Madame COSTES. Sauf que, quand on prend le global, on prend le VVF mais on ne prend pas les recettes

VU l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M4,

VU l'avis de la commission des finances,

Sur le rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, par 21 voix, 6 abstentions (J.Y. AIGNEL, M. POIVRET, S. COSTES, P. GLOTIN, S. BROCHARD, M. FAUNY-KEGLER), le Conseil Municipal :

Article unique : délibère sur le projet d'affectation du résultat 2016 du budget V.V.F. selon les modalités suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016	EURO
SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N-1	
Dépense 001 (a) (besoin de financement)	- 89 884.50 €
Recette 001 (excédent de financement)	
SOLDE DES RESTES A RÉALISER N-1	
INVESTISSEMENT	
Besoin de financement (b)	130 000.00 €
Excédent de financement (1)	
FONCTIONNEMENT	
Déficit	
Excédent	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	
Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)	+ 115 937.25 €
Résultat antérieur reporté	
(ligne 002 du compte administratif N-1), précédé du signe + ou -	
Résultat à affecter	115 937.25 €
AFFECTATION	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement (a), y compris restes à réaliser (b)	115 937.25 €
2) Report en fonctionnement R002 (2)	0 €

Budget primitif VVF

Michel THYBOYEAU présente le budget primitif du VVF

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
315.363 €	315.363 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
457.546,50 €	457.546,50 €

FONCTIONNEMENT			
Compte	Libellé	Budget N-1	Budget N
D	DEPENSE	352 341,17	315 363,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	32 946,00	17 036,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	150 198,17	129 343,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	125 697,00	125 700,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	5,00
66	CHARGES FINANCIERES	43 500,00	39 885,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	3 394,00
R	RECETTE	352 341,17	315 363,00
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	34 762,17	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	139 850,00	139 842,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	171 828,00	175 521,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 901,00	0,00

INVESTISSEMENT				
Compte	Libellé	Budget N-1	Budget N	Report
D	DEPENSE	354 312,34	307 546,50	130 000,00
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	8 297,17	89 884,50	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	139 850,00	139 842,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	76 165,00	77 820,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	130 000,17	0,00	130 000,00
R	RECETTE	354 312,34	437 546,50	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	150 198,17	129 343,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	125 697,00	125 700,00	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 297,17	115 937,25	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	70 120,00	66 566,25	0,00

Sylvie COSTES : Concernant le VVF, le loyer de 175.000 € (y compris la taxe foncière) ne semble pas très élevé en soit : est-ce lié au fait que les emprunts sur les travaux sont remboursés par le VVF. Est-ce qu'il y a une indexation ? On aimerait en savoir un peu plus par rapport à la convention qu'il y a avec le VVF.

Michel THYBOYEAU : on va vous répondre.

Sylvie COSTES : et cette convention, c'est une convention 30 ans ? A quel moment elle se termine ?

Monsieur le Maire : de mémoire 2027 ou 2030. 2029. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'on a découvert, quand nous sommes arrivés, il y avait un décalage entre la durée des emprunts et puis la convention avec VVF. Il y avait quand même un delta de 3/4 ans. C'est un peu embêtant. Il a fallu renégocier avec VVF pour remettre à niveau à la fois la convention et l'emprunt.

Sylvie COSTES : Je n'ai pas bien compris ce que vous vous vouliez dire.

Monsieur le Maire : cela veut dire il y avait une erreur par la précédente municipalité qui n'a pas fait son job correctement en ce qui concerne le VVF. C'est aussi simple que ça. A partir du moment où l'on fait un emprunt sur 15 ou 20 ans et puis qu'on a une convention qui ne dure que sur 15 ans, il y a 5 ans de décalage. Qui paie ? Il a fallu négocier, lors du budget de l'année dernière, avec VVF et partager la poire en 2. Cela nous a coûté 100.000 € ,125.000 € qu'il a fallu sortir de la commune pour pouvoir éponger les erreurs.

Sylvie COSTES : si je comprends bien, il y avait des emprunts qui allaient jusqu'à 20 ans alors qu'il ne reste plus que 15 ans de convention.

Monsieur le Maire : du coup maintenant on est d'équerre et c'est 2028-2029-2030 de mémoire. Mais on vous redonnera les chiffres exacts.

Sylvie COSTES : après, la convention elle peut être renouvelée, Vous pouviez éventuellement revoir à ce moment. Nous n'avions pas cette connaissance-là, on ne va donc pas partir sur ce sujet. A quoi correspond la subvention de 139 842 € ?

Mr THYBOYEAU : Ce ne sont pas des subventions mais amortissements. Ce sont des écritures.

Par contre pour répondre un peu à votre question de tout à l'heure sur l'indexation : le loyer est fonction des remboursements des emprunts et, à chaque fois qu'il y a un nouvel emprunt, il y a forcément un avenant et, à ce moment-là, on augmente le loyer en fonction du nouvel emprunt. On nous rembourse un loyer qui correspond à l'annuité de l'emprunt en cours.

Sylvie COSTES : D'accord. En fait, si je comprends bien, ce n'est pas un loyer + un remboursement.

Mr THYBOYEAU : C'est un remboursement des emprunts.

Sylvie COSTES : Ce loyer de 175 000€ correspond au remboursement de l'emprunt.

Mr Le Maire : Oui puisque c'est la commune qui est propriétaire du VVF.

Sylvie COSTES : oui. Cela je l'ai bien compris. Ce que nous, nous avons compris c'est que c'était un loyer et qu'il y avait en plus de ce loyer un remboursement de l'emprunt. Là, en fait, le loyer, ce qu'on appelle loyer de 175 000 €, c'est le remboursement de l'emprunt, donc c'est plus vraiment un loyer, c'est un amortissement.

Michel THYBOYEAU : oui mais c'est la M14 qui est comme cela.

Monsieur le Maire : Ce sont des accords qui ont été passés.

Michel THYBOYEAU : pour répondre à votre question sur l'indexation de loyer, il y a un avenant si jamais il y avait un nouvel emprunt.

Sylvie COSTES : Ce n'est pas une indexation puisque ce n'est plus un loyer véritablement. C'est un avenant par rapport aux emprunts. On n'est plus sur la même configuration.

Michel THYBOYEAU : d'autres questions sur le VVF, budget primitif ?

Monsieur Le Maire : Pour en revenir par rapport à tout à l'heure, la dette rentre dans le budget communal. C'est à dire que si demain on veut emprunter 3 à 4 millions d'euros pour le VVF, ça rentre dans la dette de la commune. Et aujourd'hui, comme on n'est pas capable d'emprunter 4 ou 5 millions d'euros, on ne pourra pas emprunter. C'est pour ça que c'est un peu bête : il faudrait vraiment séparer budget VVF, enfin les emprunts VVF, et les remboursements. Vous voyez ce que je veux dire ? Si on emprunte 3 millions d'euros pour faire les travaux au VVF, ça rentrera et ça plombera le budget de la commune. C'est ça qui est un peu dommage. Il faudrait vraiment qu'on sépare l'emprunt. Mais c'est une discussion avec Madame MARTIN. Je ne sais pas si c'est possible. J'espère mais ce n'est pas gagné.

Monsieur THYBOYEAU : Après le problème qui peut se poser est : est-ce que le VVF pourra emprunter en fonction de sa marge brute ?

Monsieur le Maire : Après il faudra qu'il rembourse.

Monsieur THYBOYEAU : ça mériterait un débat un jour.

Philippe RONSSIN : Si Monsieur le Maire me permet. La Caisse des Dépôts et Consignations préfère, en général, que ça soit la Commune puisque les collectivités sont considérées toujours comme solvables. Comme ça, elle ne prend pas de risques, en tout cas c'est une pratique très généralisée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Michel THYBOYEAU propose de passer au vote du budget primitif VVF.

VU l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M4,

VU l'avis de la commission des finances,

Sur le rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article unique : adopte le budget primitif 2017 du V.V.F.

Commune – Affectation du résultat 2016

Michel THYBOYEAU présente l'affectation du résultat de la Commune.

VU l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission des finances,

VU l'instruction budgétaire M14,

Sur le rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, par 21 voix, 6 abstentions (J.Y. AIGNEL, M. POIVRET, S. COSTES, P. GLOTIN, S. BROCHARD, M. FAUNY-KEGLER), le Conseil Municipal

Article unique : délibère sur le projet d'affectation du résultat 2016 du budget commune de La Turballe selon les modalités suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016	EURO
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1	
Dépense 001 (a) (besoin de financement)	- 11 864.96 €
Recette 001 (excédent de financement)	
SOLDE DES RESTES A RÉALISER N-1	
INVESTISSEMENT	
Besoin de financement (b)	- 106 070.31 €
Excédent de financement (1)	
FONCTIONNEMENT	
Déficit	
Excédent	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	
Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)	+ 293 433.21 €
Résultat antérieur reporté	+ 180 309.53 €
Résultat à affecter	+ 473 742.74 €

AFFECTATION	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement (a), y compris restes à réaliser (b))	117 925.27 €
2) Report en fonctionnement R002 (2)	355 817.47 €

Vote des taux d'imposition 2017

Michel THYBOYEAU : je vous rappelle que, dans le débat budgétaire, il avait été établi qu'il n'y aurait pas d'augmentation.

Donc les taux proposés sont :

Taxe d'Habitation	16,28 %
Taxe Foncière Bâtie	21,14 %
Taxe Foncière Non Bâtie	48,93 %

Monsieur le Maire : cela va dépendre du gagnant aux élections mais aujourd'hui on a une taxe d'habitation à 16.28%. C'est quand même une recette importante pour la Commune comme pour toutes les communes de France. Comme on s'est engagé lors du DOB...

Sylvie COSTES : Par rapport à ce que vous dites que cela dépendra du résultat des élections, celui qui parle de supprimer la taxe d'habitation, il ne la supprime pas complètement, il la supprime pour un certain nombre. Donc il y aurait toujours un taux de taxe d'habitation pour ceux qui continueraient à la payer.

Monsieur le Maire : on n'est pas là pour faire de la politique. Donc aujourd'hui, par rapport à nos engagements pris en débat budgétaire, on avait dit qu'on n'augmenterait pas les impôts, donc aujourd'hui, nous n'augmenterons pas les impôts. Donc on reste tel que par rapport à l'année dernière, 16,28 pour la taxe d'habitation 21,27 pour la taxe foncière bâtie et 48,93 pour la taxe foncière non bâtie.

Michel THYBOYEAU propose de passer au vote.

VU l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 1639 A du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT le produit fiscal « nécessaire » pour 2017 permettant de satisfaire les besoins budgétaires et la réalisation des projets de l'exercice,

Sur le rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article unique : fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir, au titre de l'année 2017, comme suit :

- 16,28 % pour la Taxe d'habitation
- 21,14 % pour la Taxe Foncière Bâtie
- 48.93 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie

Michel THYBOYEAU présente le Budget primitif de la Commune.

FONCTIONNEMENT			
Compte	Libellé	Budget N-1	Budget N
D	DEPENSE	7 021 628,53	6 705 749,08
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 500 805,00	1 413 633,29
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 482 623,00	3 647 668,79
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	57 665,00	74 965,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	332 144,83	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	559 000,00	442 511,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	750 612,66	795 671,00
66	CHARGES FINANCIERES	336 269,04	327 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 509,00	4 300,00
R	RÉCETTE	7 021 628,53	6 705 749,08
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	180 309,53	355 817,47
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	134 481,00	121 487,61
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00	15 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	316 362,00	291 350,00
73	IMPOTS ET TAXES	4 627 835,00	4 468 103,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 640 541,00	1 383 283,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75 000,00	66 508,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 100,00	4 200,00

Michel THYBOYEAU précise : pour le fond de péréquation que l'on paie à CAP Atlantique et cette somme est redistribuée par CAP Atlantique aux communes les moins riches. C'est un fond de péréquation intercommunal. Il était de 57 000 et il est passé à presque 75 000.

Michel THYBOYEAU : je remercie le personnel parce que les charges de personnel continuent de diminuer et ça chapeau parce que ce n'est pas évident. On arrive à compenser la baisse de dotation de l'Etat grâce à cela. Bien sûr, il arrivera un jour où on ne pourra plus diminuer. Encore merci à l'ensemble du personnel et je demande au DGS de bien vouloir transmettre ces remerciements.

Monsieur le Maire : Ils n'ont pas tellement le choix n'ont plus, je tiens à le préciser quand même. Il faut être réaliste ; Aujourd'hui, il y a des baisses de dotations d'Etat : on le sait. Aujourd'hui, on a voulu monter un budget assez pessimiste. C'est-à-dire qu'on est parti, comme le disait Michel, sur des impôts et taxes à 0.4% : je sais qu'on sera plus près de 1% que de 0.4. On ne met pas tout ce qui est subventions, tout ce qui peut arriver en cours d'année etc. puisque nous avons toujours de bonnes surprises au cours de l'année pour des rentrées d'argent. On n'a pas voulu les compter non plus. Aujourd'hui, c'est vrai qu'on a des baisses de dotation d'Etat, des baisses de CAP Atlantique mais aussi des transferts de charges qui vont de l'autre côté et qui nous fait faire des économies. Donc on a voulu avoir un budget, comme tous les ans, comme on fait depuis que nous sommes élus, un budget plutôt pessimiste : ça on est à peu près sûr de l'avoir et ce qu'on aura en cours d'année, ça sera un plus, ce sera le boni. C'est pour ça que de 7 millions on passe à 6,7 millions mais c'est comme cela, on n'a pas le choix. Comme je l'ai dit et je le répète, je ne dépenserai pas l'argent que je n'ai pas. Aujourd'hui, si je n'ai que 6,7 millions, je ne dépenserai que 6,7 millions. Si je peux ne pas les dépenser je ne les dépenserai pas. Mais on n'ira pas au-delà. C'est vrai que tout le monde doit faire un effort : donc le personnel oui, merci, mais il n'y a pas tellement le choix. Aujourd'hui on est toujours, depuis qu'on est élu, à se dire que tous les départs en retraite ne seront pas systématiquement remplacés, etc... puisqu'il faut serrer les boulons partout, partout, partout. Sinon, il y a une autre solution : c'est d'augmenter les impôts et peut être qu'un jour on sera obligé de le faire.

Michel THYBOYEAU présente la section d'investissement.

INVESTISSEMENT				
Compte	Libellé	Budget N-1	Budget N	Report
DEPENSE			2 955 685,27	
		2 664 701,41	2 479 419,96	476 265,31
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	195 263,71	11 864,96	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00	111 555,00	0,00
11001	MARJOLAINE	0,00	0,00	13 024,69
11004	AMENAGEMENT RUE BELLEVUE	0,00	0,00	1 463,05
13001	ECOLE DE VOILE	0,00	3 500,00	0,00
15001	CENTRE VILLE	250 000,00	350 000,00	25 526,41
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	495 500,00	504 000,00	0,00
16001	LES HALLES DU MARCHÉ	20 000,00	210 000,00	18 900,00
16002	RUE COLBERT	19 000,00	10 000,00	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	4 900,00	0,00	0,00
9001	BATIMENT ADMINISTRATIF	55 574,00	47 900,00	3 982,53
9002	BATIMENTS CULTURELS	52 000,00	13 846,00	12 894,00
9003	BATIMENT SCOLAIRE	13 585,00	14 000,00	3 999,09
9004	BATIMENTS DIVERS	181 912,68	105 000,00	50 671,43
9005	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	87 512,00	15 000,00	6 863,60
9006	BATIMENT PETITE ENFANCE	31 648,52	11 000,00	5 939,39
9007	BATIMENT POLICE MUNICIPALE	3 500,00	0,00	0,00
9010	LITTORAL	88 000,00	20 000,00	12 878,33
9014	ACCESSIBILITES HANDICAPES	40 000,00	100 000,00	15 488,06
9015	VOIRIE	448 020,00	327 250,00	53 054,80
9016	ECLAIRAGE PUBLIC	210 000,00	30 000,00	76 436,43
9017	RESEAUX	102 000,00	264 000,00	16 733,53
9018	ESPACES VERTS	18 874,50	9 504,00	2 917,10
9019	CIMETIERE PAYSAGER	39 311,00	0,00	0,00
9111	ACQUISITIONS FONCIERES ET AIDE HABITAT	280 000,00	310 000,00	57 194,87
9115	AMENAGEMENT DORNABAS	11 000,00	11 000,00	92 198,00
9119	AMENAGEMENT CLOS MORA	2 100,00	0,00	6 100,00

RECETTE	Libellé	2 955 685,27		
		3 044 073,25	2 585 480,27	370 205,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	332 144,83	0,00	0,00
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	175 000,00	50 000,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	559 000,00	539 066,00	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 220 463,55	509 880,27	0,00
15001	CENTRE VILLE	250 000,00		240 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	407 301,87	1 461 334,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 700,00	7 700,00	0,00
9003	BATIMENT SCOLAIRE	0,00	0,00	80 727,00
9005	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	0,00	0,00	0,00
9006	BATIMENT PETITE ENFANCE	10 000,00	0,00	0,00
9015	VOIRIE	0,00	0,00	0,00
9111	ACQUISITIONS FONCIERES ET AIDE HABITAT	82 463,00	17 500,00	49 478,00

Monsieur le Maire : avez-vous des questions concernant ce budget primitif ?

Jean Yves AIGNEL : par rapport au DOB que nous avons vu la dernière fois, l'enfouissement des réseaux était une opération prévue en 2018, et maintenant intégrée en 2017. Est-ce l'impact SFR ?

Monsieur le Maire : non. Pour l'enfouissement des réseaux, ce qui était prévu en 2017, c'est la Rue de la Mairie.

Jean Yves AIGNEL : sur le DOB, il y a des différences très importantes.

Monsieur le Maire : après on n'est pas à l'euro près mais c'est vrai qu'il y a des différences. On est toujours pessimiste.

Jean Yves AIGNEL : Il n'y avait rien et là c'est 264. Sur un document il y a 264 et sur le résumé on a 200. Les études pour la salle polyvalente étaient prévues aussi en 2018 et vous l'avez...

Monsieur le Maire : oui, on les a réintégrés en 2017. Tout à fait ça, c'est vrai, pour la salle polyvalente et également pour le centre technique municipal. Pourquoi ? C'est qu'aujourd'hui, on a fait une estimation par les Domaines pour savoir combien ça coûtait, combien ça pouvait nous rapporter. C'est estimé à 650 000 €. J'ai une nouvelle offre aujourd'hui pour un nouveau projet de 45 logements à 715 000 €. Ça c'est intéressant. Et également pour le Clos Mora, puisqu'il y a les serres municipales au Clos Mora, là j'ai une estimation des domaines à plus de 404 000 € et je vais avoir une offre prochainement à plus 404 000 € forcément. L'idée est que, à la fois la vente de la Marjolaine (où il y a les ateliers municipaux) et du Clos Mora s'équilibrent, c'est à dire que cela ne nous coûte pas un centime pour faire les nouveaux ateliers municipaux. C'est pour ça qu'on l'a mis cette année car on a des acheteurs. Voilà pourquoi on a ajouté 30 000 € par rapport au DOB.

Jean Yves AIGNEL : pour les travaux...

Michel THYBOYEAU : je voulais répondre à une de vos questions. Concernant les 264 000 €. D'abord il faut savoir que l'investissement on le voit toujours par ordre, ce sont des opérations d'ordres. Mais sous chaque opération d'ordre vous avez des articles ; Et ça vous les avez dans le détail, dans le document qu'on vous a remis. Si vous arrivez aux détails des opérations de dépenses d'investissement, vous verrez que dans les 264 000 € il y a de l'enfouissement des réseaux mais il n'y pas que ça. Il y a aussi des travaux.

Jean-Yves AIGNEL : les travaux d'investissement courant dans le DOB étaient de l'ordre de 500 000 € et passent à 837 000€.

Monsieur le Maire : non ce n'est pas tout à fait ça : on est toujours à 500 000 €. 500 000 €, c'est le courant, c'est globalisé. Effectivement si tu regardes dans le détail tu verras qu'on arrive au DOB à 800 000 €. C'est là qu'on globalise. Il y a du courant de 450 000 à 500 000 € puis, après, il y a le reste : les études, etc. Le chiffre correspond, je suis sûr de moi

Jean-Yves AIGNEL : J'ai noté un impact très fort des travaux au poste 9015 qui est dans un cas prévu à 202 000 et dans le document on le voit à 325 000 €, 327 000 € la partie voirie et sur le rapport budget primitif à voter il est à 202 000 €.

Monsieur le Maire : oui c'est normal car dans le DOB il y a uniquement le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) et là on englobe tout. Le détail est sur le document que vous avez.

Jean-Yves AIGNEL : mais là je ne parle plus des DOB, je parle du document.

Monsieur le Maire : répète, excuse-moi.

Jean Yves AIGNEL : Dans le document la délibération n° 17, on nous dit : travaux d'investissement donc 837 000 € dans le DOB c'était 500 000 €.

Monsieur le Maire : mais ça s'est globalisé.

Jean-Yves AIGNEL : Ce n'est pas un problème que ça change, vous avez un poste qui s'appelle 9015, il est marqué 202 000 € pour arrondir « travaux de voirie d'opération ». Si on regarde 2 pages suivantes, du document investissement, on voit « investissement voirie » 327 250 €. Je ne m'explique pas cette différence d'environ 50% sur le document global et sur le document qu'on va voter.

Monsieur le Maire : c'est 202 000 € + 125 000 €. Ça fait bien 350 000 €.

Michel THYBOYEAU : Monsieur AIGNEL, sur la 1ere page, vous avez 125 000 € pour la viabilisation du Clos des Simons et Marjolaine et, sur la 2eme page, en 9015, vous avez 202 250 €. Ça fait bien 370 200. J'avoue que ce n'est pas facile à lire mais tout s'explique.

Monsieur le Maire : Bien très bien. Il faut poser des questions. Quand on peut répondre tout de suite on répond

Jean Yves AIGNEL : si les chiffres étaient les uns à côté des autres, ça serait beaucoup plus simple.

Monsieur le Maire : on essaie de simplifier au maximum mais le bouquin est très épais. Autre chose Jean Yves ? J'espère avoir répondu.

Monica POIVRET : On note aussi qu'il n'y avait plus d'indemnité comptable. Quand j'ai pris le budget, cette année c'est à zéro. Alors je veux savoir pourquoi c'est marqué « indemnité compta régie » : j'ai supposé qu'il y avait des indemnités pour les régisseurs, c'est l'article 62-25.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas la réponse aujourd'hui, je répondrai. Mais il n'y a pas d'indemnité, à ma connaissance, pour les régisseurs. Je ne sais pas, je vous répondrai.

Monica POIVRET : à l'article « fêtes et cérémonies », on a plus 27 000 € : on peut savoir le pourquoi d'une somme comme ça en plus.

Monsieur THYBOYEAU : quel article s'il vous plaît ?

Monica POIVRET : « Fêtes et cérémonie », l'article 62-32.

Michel THYBOYEAU : Ça c'est le feu d'artifice pour 15 000 € de plus.

Monica POIVRET : mais là on est à 27 000 € de plus que l'année dernière

Monsieur le Maire : c'est pareil, on vous répondra.

Michel THYBOYEAU : comprenez bien quand général ce genre de questions, on les voit en commission finances. Mais là n'ayant pas les documents sous les yeux

Monsieur le Maire : on n'a pas tous les documents, on vous répondra.

Monica POIVRET : la subvention au CCAS aussi qui augmente énormément de 47 % : donc elle passe de 92 000 € à 134 000 €.

Michel THYBOYEAU : oui elle augmente parce que, il y a eu un acompte de 46 000 € en 2016, c'est aussi la trésorière qui nous obligeait de le payer en 2017, parce que il fallait prendre une délibération : à chaque fois qu'on paie en plusieurs fois il faut une délibération. Comme on n'avait pas pris cette délibération... C'est 46 000 € de 2016 qui ont été mis en 2017.

Monsieur le Maire : c'est-à-dire historiquement il n'y avait jamais de délibération de prise : nouvelle trésorière, délibération à prendre obligatoirement. Donc forcément on a un delta, un retard.

Michel THYBOYEAU : une délibération à chaque fois qu'on fait une opération

Monsieur le Maire : maintenant oui mais avant il n'y avait jamais de délibération de prises.

Monica POIVRET : par rapport à la commission finances, il y a une différence de 96 115 € sur le chapitre 40 à l'opération d'ordre ; Est ce que c'est une erreur de frappe ? mais cela m'étonnerait quand même.

Michel THYBOYEAU : c'est la trésorière qui vient de faire une demande au dernier moment d'inscrire 96 000 €.

Monica POIVRET : mais elle vous a donné une raison ?

Fabienne BONENFANT : oui. En fait c'est une avance sur immobilisation qu'on fait tout le temps. Quand on démarre les travaux et lorsqu'on arrive à 60%, l'avance doit être remboursée. Donc c'est un jeu d'écriture : vous l'avez en dépense et en recette.

Monica POIVRET : oui je l'ai retrouvé en équilibre, mais ce qui m'a étonné c'est qu'on avait vu ça 15 jours avant.

Michel THYBOYEAU : oui, par ce que cela vient de tomber. Ça arrivera d'autres fois.

Monsieur le Maire : Nous avons une trésorerie très pointilleuse. Mais tant mieux.

Michel THYBOYEAU : Elle justifie de l'indemnité qu'on lui donne.

Stéphane HERVY : Juste un complément d'information par rapport aux investissements des opérateurs SFR et/ou ORANGE, mais sur la commune c'est plutôt SFR, ce sont des investissements sur fond privé des opérateurs. La mairie n'intervient pas pour ces travaux.

Jean-Yves AIGNEL : je me posais la question si c'était pour rendre les travaux concomitants, s'il y avait des ouvertures de faites dans les rues pour ce type de chantier pour faire autre chose. C'est mon interrogation.

Stéphane HERVY : ils s'arrangent pour faire les travaux en bonne intelligence mais les travaux qui sont faits pour les réseaux pour le déploiement de la fibre sont en investissement propre des opérateurs.

Monsieur le Maire : nous allons passer au vote du budget primitif de la commune.

VU l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le débat d'orientation budgétaire du 28 février 2017,

VU l'avis de la commission des finances,

Sur le rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article unique : adopte le budget primitif 2017 de la Commune.

Bilan de la politique foncière

Monsieur le Maire ; je redonne parole à Michel pour vous présenter le bilan de politique foncière 2016. La présentation doit être faite tous les ans. Il y a beaucoup de biens vacants : vous avez la liste.

Michel THYBOYEAU présente le bilan de la politique foncière 2016.

VENTES							
désignation	localisation	réf.cad	Surface	Acquéreur	Montant		destination
Terrain nu	rue du Rouello	AM306 AM 307	322 m ²	SCI MARINE PROPULSION	1 742,02 €		usage professionnel
ACQUISITIONS							
désignation	localisation	réf.cad	Surface	Cédant	Montant	Frais	destination
Terrain nu	La Falaise	AL 21	505 m ²	DE GELOES D'ELSLOO	1,00 €	686,84 €	Intégration Domaine Public
Terrain nu	rue du Docteur Gouret	AN 117	5289 m ²	GOURET	24 170,73 €	15,00 €	réserve foncière
Terrain nu	Brandu	AI 106	1430 m ²	BIENS VACANTS	0,00 €	5,00 €	réserve foncière
Terrain nu	Brandu	AI 108	703 m ²	BIENS VACANTS	0,00 €	45,00 €	réserve foncière
Terrain nu	Ile de Dorenabas	AR 333	636 m ²	BIENS VACANTS	0,00 €	15,00 €	réserve foncière
Terrain nu	Pres Minplat	AT 159	1273 m ²	BIENS VACANTS	0,00 €	15,00 €	réserve foncière
Terrain nu	Ile de Pinse	V 595	1181 m ²	BIENS VACANTS	0,00 €	15,00 €	réserve foncière
Terrain nu	Ile de Pinse	V 1082	981 m ²	BIENS VACANTS	0,00 €	15,00 €	réserve foncière
Terrain nu	Ile de Pinse	V 1085	329 m ²	BIENS VACANTS	0,00 €	15,00 €	réserve foncière
Terrain nu	Kerrove	V 1087	1344 m ²	BIENS VACANTS	0,00 €	15,00 €	réserve foncière
Terrain nu	Isle de Menemay	X 576	1686 m ²	BIENS VACANTS	0,00 €	15,00 €	réserve foncière
Terrain nu	Isle de Kervanay	X 706	580 M ²	BIENS VACANTS	0,00 €	15,00 €	réserve foncière
Terrain nu	Isle de Kervanay	X 756	1872 m ²	BIENS VACANTS	0,00 €	15,00 €	réserve foncière
Terrain nu	Isle de Kervanay	X 775	754 m ²	BIENS VACANTS	0,00 €	15,00 €	réserve foncière
Terrain nu	Isle de Kervanay	X 783	1390 m ²	BIENS VACANTS	0,00 €	15,00 €	réserve foncière
Terrain nu	Isle de Mesmelie	X 1331	850 m ²	BIENS VACANTS	0,00 €	15,00 €	réserve foncière
Terrain nu	Isle de Mesmelie	X 1346	630 m ²	BIENS VACANTS	0,00 €	15,00 €	réserve foncière
Terrain nu	Parc Dehors	X 1709	942 m ²	BIENS VACANTS	0,00 €	15,00 €	réserve foncière
Terrain nu	Isle de Mesmelée	X 1837	1028 m ²	BIENS VACANTS	0,00 €	15,00 €	réserve foncière
Terrain nu	Isle de Mesmelie	X 1926	790 m ²	BIENS VACANTS	0,00 €	15,00 €	réserve foncière
Montant dépenses réalisées		25 158,57		Total acquisition	24 171,73 €	Total frais	986,84 €

VU l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le tableau annexé retraçant l'ensemble des acquisitions et cessions foncières signées en 2016,

CONSIDERANT que chaque dossier d'acquisition et de cession ont fait l'objet d'une délibération spécifique du conseil municipal,

Sur le rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : prend acte des acquisitions et cessions présentées dans le tableau annexé.

Article 2 : approuve le bilan 2016 des acquisitions et cessions tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

Modification du tableau des effectifs

Michel THYBOYEAU présente la modification du tableau des effectifs :

Les services Techniques de la Commune proposent de former un agent sur les missions réservées à la Voirie.

On va mettre un terme à un contrat aidé. Il est donc proposé de reprendre une personne en contrat aidé et de la former sur des missions de voirie, pour 3 ans.

Monsieur le Maire : on est aidé à 80% sur 35h. C'est un contrat aide CAE-CUI pour un personnel de la voirie qu'on prendra pour 3 ans.

Vu le code du travail (notamment les articles L5134-110, L 5134-118 et R134-161, L5134-20 à L5134-34)

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu le décret N° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir

Vu le décret n° 2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7,8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir

Vu la loi N° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion.

Vu la loi 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au Contrat unique d'insertion,

Vu le décret 2010-94 du 22 janvier 2010 relatif aux modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Considérant les possibilités d'accueil au sein du service Voirie dès le 24 avril prochain,

Sur le rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ARTICLE 1 : décide la création d'un poste en contrat aidé à compter du 24 avril 2017

ARTICLE 2 : Ce contrat prendra la forme des dispositifs mis en place par l'Etat à ce jour.

Michel THYBOYEAU : là on a mis fin au contrat en cours, car ça ne collait pas.

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage 2016-2023 entre CAP Atlantique et la Commune :
Mise à la côte ou renouvellement des accessoires et regards des réseaux d'eaux potable, d'assainissement et d'eaux pluviales relevant de la compétence de CAP

Monsieur le Maire : nous allons passer à 2/3 délibérations assez rapide.

Concernant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre CAP Atlantique et la Commune, c'est un peu technique, mais c'est pour le renouvellement d'accessoires et de regards concernant l'eau potable. CAP Atlantique a la compétence eau potable depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière. Il a été fait une cartographie du réseau d'eau potable comme les 15 communes de CAP Atlantique. Et simplement on vous demande, afin d'avoir une meilleure coordination (CAP Atlantique choisit une entreprise délégataire) de prendre cette entreprise pour faire une économie de coût. C'est une délégation de maîtrise d'ouvrage pour une durée de 8 années que vous avez en annexe. C'est très technique mais pour toutes les communes c'est la même chose. Avez-vous des questions ?

VU l'article L. 2221-20 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que, pour des motifs d'intérêt général, la délégation de maîtrise d'ouvrage par CAP Atlantique dans le cadre de ses compétences lors de travaux réalisés par la Commune est rendue nécessaire,

Sur le rapport Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes

Monsieur le Maire expose :

Concernant les véhicules électriques, Nous allons avoir pour très prochainement 2 vélos électriques et puis un petit véhicule d'ici très peu de temps. Le SYDELA propose de mettre à disposition des communes des bornes pour les véhicules hybrides. Il y a 137 bornes qui vont être installées sur 125 communes sur la Loire Atlantique sauf la Baule et le Croisic puisqu'ils ne sont pas adhérent au SYDELA, des bornes rapides. Ce qu'on appelle des bornes rapides, c'est qu'un véhicule peut être rechargé en moins ½ heure. Du coup nous nous allons avoir une borne qui va être installée très prochainement : nous avons décidé de l'installer à la Poste, enfin sur le parking de la poste. L'objectif est que ça soit à la disposition de qui veut, de tous, qui auront des véhicules électriques ou hybrides. L'objectif est, dans le cadre de ce qu'on fait aujourd'hui, d'avoir de plus en plus des véhicules électriques, une petite démarche très environnementale comme on fait pour le nettoyage des plages etc. La borne est payée par le SYDELA

Sylvie COSTES : excusez-moi là on est sur la délibération 21...

Monsieur le Maire : oui effectivement j'ai été un peu vite. C'est à la fois le transfert au SYDELA : j'ai regroupé les deux.

Sylvie COSTES : Par rapport à la délibération 22, vous avez déclaré comme une installation à la Poste. Il y a un problème avec ce qui est écrit dans la délibération en elle-même, la place du marché.

Monsieur le Maire : donc ça sera bien à la poste. Effectivement vous avez raison. On avait plusieurs possibilités : soit Place du Marché, soit à la poste, au stade de foot. On s'est dit que Place du Marché ça peut être embêtant pour le mercredi et samedi pour les véhicules qui se garent. C'est pour ça qu'on a décidé de mettre à la Poste. Vous avez raison, ça n'a pas été modifié. C'est vrai que j'ai été un peu vite de la 21 à la 22, vous aviez autres choses à dire Mme COSTES

Sylvie COSTES : oui, toujours la 22, en qui concerne le coût de la recharge de l'accès, elle sera gratuite ou payante ?

Monsieur le Maire : gratuite.

Sylvie COSTES : la recharge électrique, le fait de recharger.

Mr Le Maire : gratuit.

Sylvie COSTES : le stationnement doit être gratuit.

Monsieur le Maire : Oui

Sylvie COSTES : par contre pour recharger ça sera gratuit.

Monsieur le Maire : ça sera gratuit.

Sylvie COSTES : à la charge de la commune.

Monsieur le Maire : non. C'est gratuit. C'est le SYDELA.

Sylvie COSTES : c'est le SYDELA qui prend en charge l'électricité aussi ?

Monsieur le Maire : oui, c'est le SYDELA qui prend à sa charge donc c'est gratuit pour tout le monde, pour la commune et celui qui vient charger sa voiture. Alors après le coût je crois que c'est...

Sophie BREVAL : C'est une recharge 2 €.

Monsieur le Maire : 2. On ne va pas rentrer dans le détail : c'est comme la consommation d'essence, le constructeur nous dit que c'est tant. Mais c'est complétement gratuit.

Sylvie COSTES : là c'est vraiment une question d'anticipation : puisqu'il demande que les emplacements soient gratuits pour les véhicules électriques, on s'est juste posé la question sur les véhicules électriques : il y a quelque chose qui le distingue du fait qu'il soit électrique ou complétement électrique ?

Monsieur le Maire : c'est-à-dire ?

Sylvie COSTES : comment la Police Municipale peut savoir qu'un véhicule est électrique ou pas, par rapport au stationnement.

Monsieur le Maire : à partir du moment où il y a la prise...

Sylvie COSTES : non je ne parle pas de ça.

Monsieur le Maire : je n'ai pas compris.

Sophie BREVAL : Il n'y a pas de stationnement payant sur la commune.

Sylvie COSTES : non c'est pour ça que je demande je vous ai dit que c'était une question d'anticipation qui n'est pas par rapport au fait des stationnements payants. Comme il est stipulé dans la convention que le stationnement pour ces types de véhicule doit être gratuit et que la commune s'engage, ma question était juste de savoir, peut être que vous n'avez pas la réponse, si ces véhicules sont électriques si on peut les différencier des autres.

Sophie BREVAL : pour les communes où le stationnement est payant, il y a des macarons qui sont posés sur les véhicules afin de signifier que ce sont des véhicules électriques, donc non soumis à une taxation pour le stationnement.

Monsieur le Maire : c'est la même convention pour les 125 communes. Chez nous c'est gratuit. Je vous prie de m'excuser j'ai été un peu vite entre la 21 et 22.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 dudit code,

VU les statuts du SYDELA adoptés par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2016, et notamment leurs articles 2-2-3 et 3, l'article L. 2221-20 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que, notre commune est favorable à l'implantation de bornes de recharge sur son territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence au SYDELA présente un intérêt pour la commune,

Sur le rapport Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : transfère au SYDELA la compétence optionnelle « Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables »

Article 2 : autorise M. le Maire à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

Installation d'infrastructure(s) de recharge pour véhicules électriques

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37,

VU l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 2016 portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie de Loire Atlantique (SYDELA)

VU les statuts du SYDELA, notamment son article 2-2-3,

VU le schéma directeur de déploiement des infrastructures de charge adopté par délibération du Comité Syndical en date du 29 octobre 2015,

VU la délibération n° 21 en date du 28 mars 2017 par laquelle notre commune a délégué au SYDELA sa compétence « infrastructures de recharge pour les véhicules électriques »,

CONSIDERANT que, une borne doit être installée sur le domaine public communal,

CONSIDERANT qu'en conséquence, il y a lieu d'établir, entre le SYDELA et la Commune une convention d'occupation du domaine public,

Sur le rapport Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides au lieu sus visé,

Article 2 : s'engage à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public dont le projet est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire laisse la parole à Christian ROBIN.

Christian ROBIN : Il y en a un, impasse du Rocher, après l'école Jules Verne. C'est quelqu'un qui utilise un délaissé communal pour se garer : il a souhaité le privatiser et l'acquérir.



Il y 10m² vendu 200€.

Le deuxième est Allée de la Calypso, après l'Avenue du Pays Blanc.



Loti Ouest, Monsieur CHEVALIER, envisage une opération mobilière à cet endroit.

Effectivement, il semblait logique de garder l'alignement : si on lui vend le délaissé communal, l'alignement est correct au lieu d'avoir cette espèce de forme. 585 € pour 39m².

Sylvie COSTES : par rapport aux deux opérations, il y en a une qui arrive à 15 € et l'autre à 20 €. Mais la question n'est pas tellement là. C'est surtout par rapport à la Rue de la Calypso comme vous venez de l'expliquer ça permet de s'aligner et donc l'on peut considérer que ces 39 m² vont, une fois que ça sera aligné, rentrer dans le terrain constructible et donc faire partie de la totalité de la surface constructible. On peut donc se poser la question du pourquoi ne pas avoir mis le prix de cette vente au prix du terrain constructible et non pas à 15 € du m² qui en plus ou moins élevé que les 20 € du m² pour l'autre délaissé communal.

Christian ROBIN : Il y a eu une estimation des Domaines qui est faite dans chaque opération, et donc je ne sais pas sur quoi ils se sont fondés, en l'occurrence, pour y mettre leur prix. Oui, de toute façon il y a des biens semblables, le service des Domaines a toujours 15-20-30 références et selon la localisation fait varier le prix. Par contre, c'est vrai, moi aussi ça m'a étonné.

Sylvie COSTES : On attend qu'il puisse avoir un prix par rapport au délaissé communal en tant que tel.

A partir du moment où il intègre le reste du terrain qui est constructible et donc qui va augmenter la surface constructible, c'est 39 m² qu'ils acquièrent à 15 € du m² et qui prend une valeur bien supérieure une fois qu'ils font leur opération. C'est vrai que cela aurait pu permettre à la Mairie de pouvoir vendre à un prix en plus élevé

Christian ROBIN : oui. Mais de mémoire, je ne sais plus le règlement du PLU, si on peut se mettre ici à l'alignement ou s'il y a un retrait. On peut se mettre en alignement en zone UBA.

Céline ROBERT : C'est juste pour agrandir la propriété pas construire

Christian ROBIN : la logique du prix c'est 120-150, mais pour un terrain conséquent. C'est la même façon qu'un terrain, selon sa taille, sa disposition, le prix va énormément varier. On va dire que ça va varier, pour un même secteur, entre 80-90 jusqu'à 200 -250 €. Ça dépend de la disposition et ce qu'on peut faire dessus.

Sylvie COSTES : oui on est d'accord. Mais là on est quand même loin loin loin du prix du m² constructible : on est plus de 10 fois en dessous.

Christian ROBIN : il y a quelque chose quand les Domaines font un prix ; il y a une très grosse différence entre le terrain constructible et ce qui peut être utilisé en bordure de voirie. Généralement, c'est quasiment 10% du prix du terrain constructible. J'ignore pourquoi mais on a eu d'autres cas où des terrains, des chemins constitués en parti de propriété privée et de voie communale et bien, la propriété privée aurait dû normalement être évaluée et la partie du chemin propriété privée aurait dû être évaluée au prix du terrain constructible. Et en fait c'est à peu près 10%. J'ignore pourquoi, Boulevard de Lauvergnac notamment.

Pierrick GLOTIN : et on sait ce que la société compte faire du terrain derrière ?

Christian ROBIN : Elle n'a pas déposé de permis encore. Il n'y a pas de projet, si une demande est déposée, vous la verrez en commission d'urbanisme.

Sylvie COSTES : Juste par rapport au prix des domaines, comme on l'a déjà par ailleurs dit, un prix du Domaine c'est le minimum auquel on ne peut pas vendre, rien n'empêche de vendre plus cher.

Sophie BREVAL : Madame COSTES, si je peux me permettre, c'est un peu le jeu de l'offre et de la demande et que c'est 39 m², si nous décidons de ne pas les vendre à la société, on peut le faire ce soir on peut décider ça, mais personne d'autre n'en voudra car 39 m², ça ne sert à rien à personne et il devra continuer à être entretenu par la Commune. Donc je pense qu'il vaut mieux le vendre. On a bien conscience que la société va certainement faire un projet immobilier dessus ; Mais il y a eu d'autres cas de terrains qui ont été donnés à des prix défiant toute concurrence pour faire des logements et à la Mairie, ça lui a coûté de l'argent. Donc là, je pense pour 39 m², si on décide les garder cela va nous coûter en entretien.

Christian ROBIN : Votre question était autre.

Sylvie COSTES : On n'a pas dit qu'il fallait refuser de le vendre

Monsieur le Maire : on se rattrapera sur d'autres terrains. C'est une estimation des domaines

Christian ROBIN : Chaque fois qu'il y a eu une négociation, je ne parle pas des événements récents, chaque fois qu'il y a une négociation entre un propriétaire et qu'il y a une expropriation et que les Domaines interviennent pour émettre un prix, j'ai toujours vu le prix favorable au vendeur. Je suis étonnée : ce terrain de loisirs ne vaut pas tant. Ecoutez on a le prix de référence et il est favorable au vendeur effectivement. C'est ce que les gens ignorent : souvent ils pensent que, à partir du moment où la Commune préempte, où les Domaines vont intervenir, ils vont se faire « gruger », en leur défaveur et généralement non. Et par rapport à un prix des Domaines, ils considèrent un delta +20 % ou de -20 % est une chose qui est possible et normal. Donc si le propriétaire vend un terrain plus cher ce que la Commune souhaitait l'acquérir, et bien c'est acté ainsi. Comme me l'a expliqué à l'époque la personne qui s'occupait des Domaines Monsieur THOBIE de Piriac, même famille que Charles THOBIE.

Philippe RONSSIN : souvent, dans le prix des Domaines en cas d'acquisition ou d'expropriation, il y a aussi deux indemnités qui sont souvent confondues : celle d'éviction et celle de réemploi. Les gens disent : « j'ai vendu tant, l'état m'a racheté tant ». Il y a le prix du terrain plus l'indemnité de réemploi et celle d'éviction, et qui peut varier de façon considérable.

Christian ROBIN : l'indemnité d'éviction est souvent fixée à 10% du prix vente.

VU l'article L 111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code la Voirie Routière ;

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 12 Janvier 2016 et du 03 Mai 2016 ;

VU l'avis favorable du Commissaire-enquêteur dans son rapport du 15 mars 2017 ;

VU les estimations du Service des Domaines ;

CONSIDERANT la remarque d'un riverain de l'impasse du Rocher pendant l'enquête publique par laquelle il exprime un avis favorable au déclassement sous réserve d'un bon usage du stationnement ;

Sur le rapport Monsieur ROBIN Christian, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ARTICLE 1 : approuve le principe du déclassement du domaine public des délaissés communaux suivants :

- Impasse du Rocher pour une superficie de 10 m²
- Allée de la Calypso pour une superficie de 39 m²,

ARTICLE 2 : décide de la vente de ces parcelles :

- Impasse du Rocher, pour une superficie de 10 m² à Monsieur et Madame BRIAND au prix de 200 € net vendeur,
- Allée de la Calypso pour une superficie de 39 m², à la SARL LOTI OUEST ATLANTIQUE représentée par Monsieur CHEVALIER Daniel pour un prix de 585 € net vendeur, étant précisé que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge des acquéreurs.

ARTICLE 3 : désigne ALP Géomètres, pour la réalisation des documents d'arpentage

ARTICLE 4 : désigne Maître PHAN THANH, notaire à Guérande, pour rédiger les actes de vente,

ARTICLE 5 : autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Christian ROBIN, Adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme, à signer les actes et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Informations de Monsieur le Maire

Samedi et dimanche : Fête des jardins

Samedi :

A 10H00 : Inauguration de la nouvelle vedette de la SNSM à la Capitainerie.

A 11H00 : Opération « un arbre- une vie » avec nos petits et leur maman, au camping Les Cardons Bleus.

L'après-midi, je vous invite à la Fête des Jardins, avec un cocktail à 19H00.

Le 5 avril à 18H00, vous êtes tous invités à l'inauguration des travaux de la Rue du Maréchal Leclerc, sur place.

Monsieur le Maire : je vous remercie pour votre participation aux élections présidentielles car tout le monde a répondu présent et c'est bien. Par contre, il y a quelques endroits où il manque du monde. Aussi je vais être obligé de basculer quelques personnes au bureau de vote n° 3, au Foyer des Vignes. Marie-France JACQUET est d'accord pour changer et Monsieur le Maire la remercie. Il manquera une personne au bureau de vote de Kerhuel, au Foyer des Vignes et au complexe sportif.

Pierrick GLOTIN : vous nous envoyez le planning ?

Monsieur le Maire : oui bien sûr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Geneviève BURGAUD
Secrétaire de séance

